

Le budget—M. Couture

Deuxièmement, nous avons signalé que nous étions disposés à contribuer financièrement aux travaux d'exploitation de l'énergie nucléaire entrepris à la centrale Laprade 2 au Nouveau-Brunswick, ou même à la première centrale Laprade.

Peut-on connaître l'opinion de la députée sur l'énergie nucléaire? Cette nouvelle source d'énergie permettrait aux habitants de l'île de réduire leurs frais d'électricité et revitaliserait l'industrie agricole ainsi que l'économie générale de l'île. Ces mesures, qui ont déjà toutes été proposées, amélioreraient la qualité de la vie des insulaires. Qu'est-ce que la députée pense de ces projets qui donneraient à ses électeurs une plus grosse part du gâteau?

Mme Callbeck: Je remercie le député pour ses questions. Comme le sait le député, on a beaucoup parlé du projet de liaison permanente au cours de la campagne électorale. J'ai déclaré à ce moment-là que je l'appuyais, à condition toutefois que l'on se penche sur les problèmes écologiques et que les travailleurs de la CN Marine, tout comme les habitants de la ville de Borden, soient traités de façon équitable.

Le député sait-il que le PIRA a créé un groupe d'étude? Les noms des membres ont été annoncés la semaine dernière. Le groupe d'étude tiendra des audiences dans l'île très bientôt, à partir du mois de juin si je ne m'abuse.

Il est vrai que nous payons les tarifs d'électricité les plus élevés au Canada. Ce qui fait que nos industries, comme l'agriculture, la pêche et le secteur de la transformation, en souffrent beaucoup. Je serais bien prête à prendre le temps de discuter de toute idée qui permettrait de faire baisser ces taux dans l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1230)

M. Loiselle: Monsieur le Président, la députée a parlé de la taxe sur les biens et services qui entrera en vigueur au début de 1991. D'après elle, le fait que les provinces ne se soient pas ralliées à notre point de vue sur la taxe de vente nationale montre que cette taxe était sans mérite.

Je lui rappelle que toute réforme fiscale n'est pas chose facile à réaliser. Étant donné que dix provinces ont déjà une taxe de vente qui est, je dois dire, beaucoup plus juste que la nôtre, ce n'est pas une tâche facile. Plusieurs d'entre elles, l'Alberta par exemple, n'étaient pas pressées de se rallier à notre cause. Nous ne pouvions attendre éternellement.

Je lui rappelle qu'il y a déjà une taxe de vente fédérale que paient les contribuables de sa province. Cette taxe est très négative causera de graves préjudices. D'après toutes

les données dont nous disposons à ce stade, grâce à la taxe de vente générale, les provinces de l'Est, notamment la sienne, profiteront de cette réforme. Pourrait-elle nous donner son opinion là-dessus?

Mme Callbeck: Monsieur le Président, je n'ai pas vu de données semblables. J'estime que cette nouvelle taxe sera préjudiciable au consommateur. C'est une taxe régressive, car elle portera atteinte aux pauvres tout particulièrement.

Ruth Robertson, présidente de l'Association des consommateurs pour le Canada, considère que le gouvernement mène sa croisade contre le déficit au détriment du consommateur, que le budget est un coup de massue du point de vue de la taxe à la consommation et que ce sont les personnes à faible ou à moyen revenu qui en subiront les conséquences. Je serais curieuse de voir ces données.

[Français]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Saint-Jean (M. Couture).

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, le Canada a un défi de taille à relever, soit celui du déficit et de la dette.

Nous avons des programmes sociaux auxquels nous sommes attachés, un niveau de vie élevé, la liberté économique, la souveraineté chez nous et le respect à l'étranger. Voilà le Canada que nous nous devons de laisser à nos enfants. Voilà le Canada que nous leur léguerons si nous réagissons positivement et ensemble au défi le plus important qui se pose à nous.

Nous avons au Canada un problème grave: une dette publique importante et croissante. Les intérêts payés sur la dette augmentent eux aussi à un rythme rapide. Il y a seulement 20 ans, les intérêts sur la dette ne représentaient que 12c. de chaque dollar versé par les contribuables à Ottawa. Il y a quatre ans et demi, ce chiffre était déjà passé à 32c. Cette année, il dépassera les 35c.

Il y a 20 ans, le Canada n'avait aucun déficit et la dette nationale ne s'élevait qu'à 18 milliards de dollars. Les frais du service de notre dette étaient à ce moment-là largement dans nos moyens.

C'est à partir de 1970 que le problème des déficits annuels a réellement commencé. Ces derniers étaient relativement faibles au début, cependant, d'année en année, ils ont augmenté et, en 1984-1985, le déficit dépassait les 38 milliards et la dette nationale avait atteint le sommet de 233.5 milliards de dollars. La réalité qui caractérise une dette est qu'elle se perpétue elle-même. Chaque année, les contribuables produisent des recettes nouvelles qui servent uniquement à défrayer l'intérêt sur une dette croissante. Les générations futures